

Topographie, les acteurs romains

L'agrimensore

Fruits du génie de l'homme, des monuments gigantesques ont été édifiés, temples, pyramides, amphithéâtres, thermes, aqueducs ... dès les plus anciennes civilisations. Toutes ces constructions magistrales ont eu pour préalables des opérations topographiques nécessaires à l'architecte pour établir des plans permettant la réalisation de l'ouvrage.

Etablir des directions, mesurer des distances, estimer des hauteurs mais aussi délimiter des parcelles de terrains, tracer des routes, voilà autant d'opérations nécessaires à la construction d'édifices dont certains sont encore debout après plusieurs millénaires.

Les plus anciennes traces de la présence de géomètres remontent à l'Ancien Empire égyptien. Etrusques et grecs ont eux aussi utilisé ces techniques. Frontin n'hésita d'ailleurs pas à parler de "*disciplina etrusca*" à propos de la cadastration. Il écrivit un traité "*De agrorum qualitate*", consacré aux aspects juridiques de l'arpentage.

Les Grecs, maîtrisaient ces techniques et développèrent de nouveaux instruments et des méthodes qui favorisèrent de considérables progrès. Le fait que plusieurs textes importants comme "De la dioptra" ou "metrica" de Héron d'Alexandrie nous donne une idée assez précise du haut degré de connaissance (notamment en ce qui concerne tous les problèmes de géométrie) et de technicité des géomètres grecs.

Les arpenteurs romains sont leurs continuateurs et font de constantes références aux grecs. Dans leurs traités, ils utilisent essentiellement la terminologie grecque.

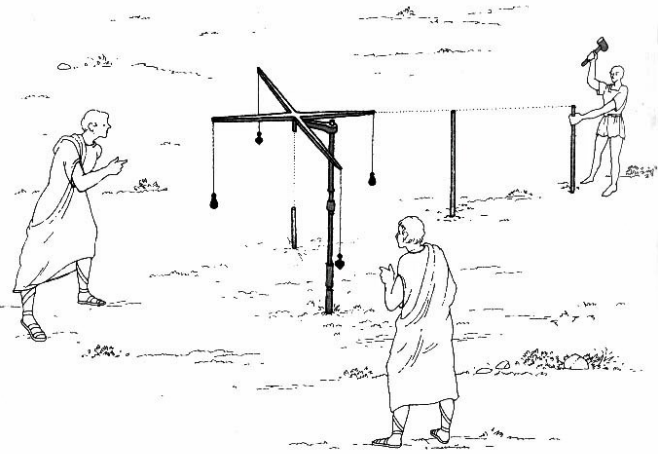


Démonstration de l'utilisation de la groma (à gauche) et de la dioptra (à droite) par des membres de l'association Legio VIII Augusta

Les **agrimensores** étaient plus que de simples arpenteurs. L'étendue de leurs capacités et de leurs prérogatives autorise à les qualifier de géomètres experts. Leurs fonctions ne se limitaient pas à l'établissement, au tracé et au bornage des limites des parcelles de terrains (cadastration), ou au traçage des voies romaines si rectilignes grâce à l'utilisation de la groma.

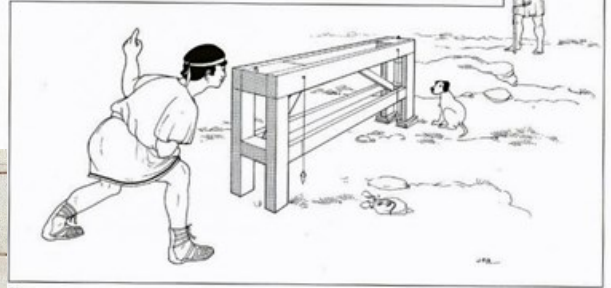
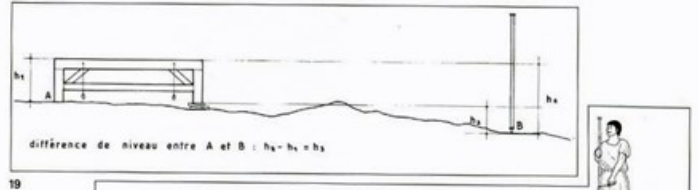
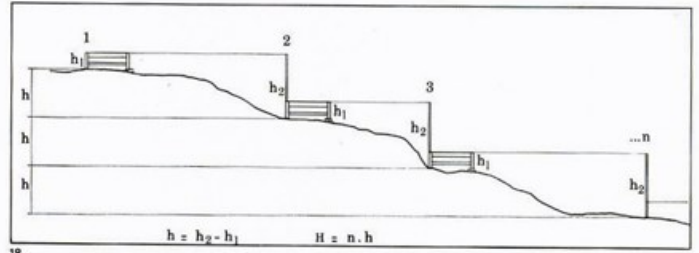
Sous l'Empire, leur réputation s'accrut en même temps que leur effectif. Les mesures d'attribution de lopins de terre aux vétérans de la légion, l'établissement de colons romains dans les provinces et les territoires conquis, le bornage général de l'Empire décrété par Auguste, la séparation entre les terrains privés et publics, furent autant de motifs qui présidèrent à l'émergence d'une corporation reconnue de géomètres et d'arpenteurs.

Sous le Bas-Empire, leurs revenus étaient devenus considérables. Leurs compétences allaient bien au-delà de l'application de simples règles de géométrie et de l'emploi d'instruments d'arpentage, incluant une autorité reconnue en matière de litige cadastral devant les tribunaux ou dans les conflits entre particuliers. Ce statut social suscita la création d'écoles professionnelles d'arpentage et l'émergence d'une littérature spécialisée, du I^{er} au VI^e siècle de notre ère.



Visée à l'aide de la groma

On pouvait, avec la groma, réaliser des alignements et des angles droits.



Utilisation (controversee) du chorobate pour les opérations de nivellement en raison de l'encombrement de l'appareil (6 mètres de longueur pour un poids de 500 kilogrammes)



Fragment du cadastre d'Orange

Les arpenteurs romains furent appelés de différentes façons selon les époques : *decempedator* (par allusion à leur outil de travail), *finitor*, *metator* ou *mentor castrorum* sous la République ; *togati Augustorum* comme fonctionnaire sous l'Empire ; et enfin *professor*, ou *auctor* lorsqu'ils formaient des apprentis.

Gérard Extier

Mars 2012